



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
VIENNE BRIANCE GORRE**



Bras de prélèvement eaux brutes en amont de la prise d'eau en Briance – station alerte pollution

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU MARDI 4 AVRIL 2023
N°02/23**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril, à 18 heures 30, les membres du Comité du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqués, se sont réunis au siège du Syndicat situés 3 Allée Georges CUVIER à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat.

Délégués présents : Mme Marie Claude CHAMINADE, MM. Jean DUCHAMBON, Jean Pierre GRANET, Christophe USCAIN, Didier CHARPENTIER, Jean Jacques LAMANT, Mme Marie AUFAURE, MM. Serge CORREIA, Stéphane FAROUT, Bruno GAUBERT, Gaëtan GOU MILLOUX, Daniel LAVALADE, Maurice LEBOUTET, Frédéric MECHIN, Eric PAULHAN, Mme Christelle PEYROT, Gilles ROQUES, Yves BERROU, Pascal GUYONNAUD, Jacques BERNIS, Mme Nathalie BUISSON, MM. Gaston CHASSAIN, Lucien DUROUSSEAUD, Alexandre GARNIER, Bernard GLANDUS, Philippe JANICOT, Didier LEYRIS, Karl PERIGAUD, Alexandre POR THEAULT, Bernard SAUVAGNAC, Pascal THEILLET, Christian JULIEN, René PARAUD, Hubert DOUDET, Michel BAZIN, Patrice CHAUVEL, MM. Frédéric LAPEYRONNIE, Rick JANSEN, Guillaume ANTENOR, Mmes Béatrice LOPEZ SUAREZ, Sylvie MOLINES, MM. Loïc GAYOT, Fernand LAVIGNE, Eric LOCHARD, Mme Corine LORNAC, Georges BEAUDOU, Jean Marie MASSY, Patrick JOUANNETAUD, Pascal QUINTARD, Christian CHIROL, Michel SARRE, Jean Louis BOURDEAU, Jacques BARRY, Didier GRABIAUD, Yoann RUFFEL, Eric BOULESTEIX, Mme Elisabeth MARETHEU, MM. Marcel BARTOUT, Jean Marie MOREAU, Yves GAVINET, Christian LATOUILLE, Bertrand DESBORDES, André SOURY, Jean-Claude LATHIERE, Mme Gwenaëlle PAILLOT, MM. Eric DOMBRAY, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Louis GALTIER, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents : MM. Alain FAVRAUD, Philippe LACROIX, Mme Chantal TARNAUD, M. Xavier ABBADIE, Pascal AUVERT, Jean Pierre FRUGIER, MM. Pierre PETILLON, Anthony RICQ, Jean Michel AUFORT, Alain BOURION, Mme Sylvia COSTE, MM. Jean Marie MIGNOT, Philippe ROUGERIE, Manuel VERGER, Guillaume RICHIGNAC, David CUETOR, Serge DESBORDES, Mme Elodie FEIFER, MM. Denis VARENNE, Jacques BLONDY, Thierry CHIBOIS, Stéphane CHEVAL, Sébastien AUBOUR, Richard CRUVEILHER, Mmes Lies SWIDERSKI, Séverine DUREISSEIX, M. Pierre ROUX, Mmes Annick BREUIL, Marie Odile MALOCHET, MM. Vincent VENDRAMINI, Gérard TRICONE, Patrick LEBEDEL, Sylvain CASSORE, Mme Marie LINET, MM. Moïse BONNET, Bertrand JAYAT, , Bernard DEMOULINS, Franck LETOUX, Cédric GEORGES, Eric GERVEIX, Mme Jacqueline LHOMME LEOMENT, MM. Didier MARCELLAUD, Eddy COIFFE, Paul HURAUULT, Simon CUIILLERDIER, Bruno DESSANE, Mmes Marie-Agnès DELORT, Valérie DUMAINE, membres du Comité Syndical.

Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :

- Mmes Mireille GUILLOTEAU, Maëva MUNOZ et MM. Pascal DUBREUIL, employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.
- Mme Audrey HIPPERT, MM. David TONNELIER, Lionel FLEYTOUX, du service des Eaux des Trois Rivières.

Soixante-neuf membres composent l'assemblée de ce jour et 6 pouvoirs ont été transmis au Président.

I. Désignation du secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale - Changement de délégués

- A) Désignation du secrétaire de séance
- B) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 14 Mars 2023
- C) Changement de délégués

II. Rapports de présentation des Travaux des commissions

- A) Commission de dégrèvements du Mardi 21 Mars 2023
 - DISPOSITIF « PASS'EAU »
 - DEMANDES DE DEGREVEMENTS : Récapitulatif : dégrèvements accordés aux particuliers sur 2022 / Récapitulatif des écrêtements refusés
 - REMISES GRACIEUSES pour les branchements communaux

III. COMPTE ADMINISTRATIF DU SMAEP VIENNE BRIANCE GORRE – EXERCICE 2022

IV. COMPTE DE GESTION DU TRESORIER DU SMAEP VIENNE BRIANCE GORRE – EXERCICE 2022

V. AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE

VI. BUDGET PRIMITIF 2023

VII. Versement d'une subvention exceptionnelle à la Fondation Partenariale de l'Université de Limoges

VIII. Avenant n°8 au contrat de DSP avec SE3R pour intégration des communes de Magnac Bourg et Meuzac au 01/01/2023 : Etude d'harmonisation tarifaire

IX. Délégation d'attributions et de fonctions

- A) Délégations et attributions au Bureau

Le Président ouvre la séance et présente les excuses des membres empêchés ou retenus par d'autres obligations. **Soixante-neuf membres** composent l'assemblée de ce jour et **7 pouvoirs** ont été transmis au Président.

Le Président remercie la présence de Mme Audrey HIPPERT et de MM. David TONNELIER, Lionel FLEYTOUX, du service des Eaux des Trois Rivières.

✓ **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Après avoir constaté que le quorum requis par les textes est atteint, le Président, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, fait procéder à la désignation du secrétaire de séance. M. Alexandre PORTHEAULT, délégué titulaire de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole, est désigné secrétaire de séance.

✓ **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MARS 2023**

Le Président informe l'assemblée qu'à ce jour aucune remarque particulière sur le contenu de ce document n'a été formulée. Il demande donc aux membres présents s'ils ont une observation à signaler.

A la majorité des suffrages exprimés, le procès-verbal de la précédente assemblée générale est adopté.

✓ **CHANGEMENT DE DELEGUES**

Modification de la liste des délégués du comité syndical pour la communauté de communes Porte Océane du Limousin

Par courrier réceptionné en date du 22 mars 2022, le syndicat a été informé d'un changement de délégué sur la communauté de communes Porte Océane du Limousin, en vertu d'une délibération prise en conseil communautaire le 17 Novembre 2022 :

Monsieur Jean-François GRANET est nommé délégué suppléant en remplacement de Monsieur Cyril GAUTHIER



RAPPORT DE PRESENTATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

✓ COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE DEGREVEMENT DU 21 MARS 2023

Monsieur le Président cède la parole à Loïc GAYOT, Vice-Président en charge de la Commission de dégrèvements, pour la présentation du compte-rendu de cette commission.

Demande de remise gracieuse – Commune de ROYERES

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *accorde la remise gracieuse à la commune de ROYERES pour la surconsommation enregistrée au branchement d'eau du Foyer des Jeunes situé « Route d'Aureil », soit une réduction des recettes du Syndicat d'un montant de 84,00 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2021,*

Article 2 : *dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.*

Demande de remise gracieuse – commune de PANAZOL

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *accorde la remise gracieuse à la commune de PANAZOL pour la surconsommation enregistrée au branchement d'eau du vestiaire Fernand Valière « Rue d'Arsonval », soit une réduction des recettes du Syndicat d'un montant de 2 165,80 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2022,*

Article 2 : *dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.*

Demande de remise gracieuse – commune de FLAVIGNAC

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *accorde la remise gracieuse à la commune de FLAVIGNAC pour la surconsommation enregistrée au branchement d'eau des Toilettes Publiques situé « Place du Général de Gaulle », soit une réduction des recettes du Syndicat d'un montant de 372,84 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2022,*

Article 2 : *dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.*



Rick JANSEN, délégué titulaire de la commune de la Roche l'Abeille, s'interroge concernant le volume de perte d'eau constaté sur le branchement du vestiaire à PANAZOL. Après avoir fait un calcul rapide, il indique que le volume de fuite correspondrait à remplir le stade sur une hauteur de 65 centimètres d'eau et s'interroge sur le fait que la fuite n'a pu être détectée plus rapidement.

Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat, répond que malheureusement non.

✓ COMPTE ADMINISTRATIF DU SMAEP VIENNE BRIANCE GORRE – EXERCICE 2022

Le comité syndical, réuni sous la présidence provisoire de M. Gaston CHASSAIN, vice-président délégué aux finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable « VIENNE BRIANCE GORRE »,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

Vu la présentation en commission des finances réunie en date du 21 mars 2023,

Après en avoir délibéré et, en l'absence du Président lors du vote, à l'unanimité des membres votants, le Comité Syndical :

Article 1 : *adopte le Compte Administratif de l'exercice 2022. Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du comptable public qui fait l'objet d'une autre délibération*

Article 2 : les recettes, les dépenses et les restes à réaliser de l'exercice 2022 du budget du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE exécutés en comptabilité M49 sont arrêtés aux montants suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
· Résultat de clôture 2021	2 199 915,36 €	248 367,25 €	2 368 282,61 €
EXERCICE 2022			
· Recettes	3 946 592,00 €	4 285 763,95 €	8 232 355,95 €
· Dépenses	3 416 441,50 €	6 110 849,21 €	9 527 290,71 €
Résultat de l'exercice	530 150,50 €	- 1 825 085,26 €	- 1 294 934,76 €
· Résultat de clôture 2022	2 650 065,86 €	- 1 576 718,01 €	1 073 347,85 €
· RAR Dépenses		2 690 869,00 €	2 690 869,00 €
· RAR Recettes		1 839 488,00 €	1 839 488,00 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	2 650 065,86 €	- 2 428 099,01 €	221 966,85 €

✓ **COMPTE DE GESTION DU TRESORIER DU SMAEP VIENNE BRIANCE GORRE – EXERCICE 2022**

Aux termes de l'article L1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical doit se prononcer sur les comptes remis par le comptable public.

Vu le compte de gestion rendu par le comptable public responsable du SGC de Limoges Amendes qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2021 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2022,

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2022 établi au regard du compte susmentionné,

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice,

Considérant que la comptabilité du comptable public responsable du SGC de Limoges Amendes, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation,

Statuant sur la situation du comptable à la date du 31 décembre 2022 sauf règlement et apurement par l'autorité compétente conformément aux prescriptions de la loi, admet les recettes et les dépenses pour les sommes suivantes :

	RESULTAT DE CLOTURE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE 2022
FONCTIONNEMENT :	2 119 915,36 €	530 150,50 €	2 650 065,86 €
INVESTISSEMENT :	248 367,25 €	- 1 825 085,26 €	1 576 718,01 €
TOTAL	2 368 282,61 €	- 1 294 934,76 €	1 073 347,85 €

Statuant sur les opérations de l'exercice 2022, admet les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Président,

Le Comité Syndical émet un avis favorable, à l'unanimité, au compte de gestion de Monsieur le comptable public responsable du SGC de Limoges Amendes, pour l'exercice 2022.

✓ **AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : décide d'affecter au budget primitif 2023 la somme de 2 428 099,01 € au financement de la section d'investissement.

Aussi le résultat de l'exercice 2022 sera affecté de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	248 367,25 €	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	2 119 915,36 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	6 110 849,21 €	DEPENSES DE L'EXERCICE	3 416 441,50 €
RECETTES DE L'EXERCICE	4 285 763,95 €	RECETTES DE L'EXERCICE	3 946 592,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 825 085,26 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	530 150,50 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	-1 576 718,01 €	RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	2 650 065,86 €
RESTES A REALISER DEPENSES	2 690 869,00 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	2 428 099,01 €
RESTES A REALISER RECETTES	1 839 488,00 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	2 428 099,01 €	TOTAL A AFFECTER	2 428 099,01 €
PRELEVEMENT REGLEMENTAIRE A EFFECTUER en N+1 sur la Section de Fonctionnement (art 1068)	2 428 099,01 €	REPRISE N+1 EN EXPLOITATION (002 BP N+1)	221 966,85 €



Rick JANSEN, délégué titulaire de la commune de la Roche l'Abeille, indique qu'il est satisfait de l'augmentation des subventions mais que les charges financières augmentent aussi. Il demande si cela peut avoir une incidence sur le prix de l'eau pour les années à venir ?

Gaston CHASSAIN, Vice-Président en charge de la commission des finances, répond qu'il a été vu dans le Débat sur les Orientations Budgétaires de la précédente assemblée générale qu'un prêt a été contracté pour financer les travaux de l'usine de SOLIGNAC afin de limiter l'impact sur le prix de l'eau. Il rappelle que le prix de l'eau appliqué à l'ensemble du territoire est modéré par rapport aux autres collectivités mais qu'il faudra peut-être augmenter légèrement le prix de l'eau suivant la politique d'investissement. C'est pour cela que des investissements ont été lissés sur les 5 prochaines années. Il rappelle aussi que l'augmentation appliquée sur 2023 de 1 centime d'euro par mètre cube sur le prix de l'eau représente environ 50 000 € de recettes en plus. Certes il y a des chiffres importants mais il faut relativiser car il y a presque 5 000 000 de m³ d'eau qui sont facturés chaque année.

Une grande vigilance est de mise sur les amortissements en constante augmentation pour maintenir une structure budgétaire à l'équilibre.

Rick JANSEN, délégué titulaire de la commune de la Roche l'Abeille, ajoute que quand on regarde les chiffres, on constate que l'augmentation de la partie syndicale est inférieure à l'inflation subie à ce jour.

Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat, répond que la semaine précédente, le Président de la République a fait des déclarations concernant le prix de l'eau et qu'il va y avoir des retombées. Avec le changement climatique, on doit engager des actions sur les captages, comme Gaston CHASSAIN l'a dit précédemment. A cet effet, une personne dédiée à cette problématique ressource a été recrutée, ce qui fatalement représente des charges supplémentaires à la collectivité. Il faut forcément s'attendre dans les années à venir à une petite augmentation.

Un budget dynamique et offensif vient d'être adopté incluant notamment une partie des travaux de l'usine de SOLIGNAC dont le montant global avoisine les 8 000 000 € mais aussi un maintien de l'ordre de 3 500 000 € de travaux sur les canalisations pour maintenir un service de qualité à apporter aux usagers du service public de l'eau potable du Syndicat.

Il est certain que l'arrêt des investissements pourrait être une solution pour ne pas augmenter le prix de l'eau.

Rick JANSEN, délégué titulaire de la commune de la Roche l'Abeille, répond que ce n'est pas ce qu'il voulait dire comprenant bien cette volonté et ce dynamisme.

Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat, répète qu'effectivement dans les années à venir il faudra s'attendre à une augmentation modérée du prix de l'eau.

✓ **BUDGET PRIMITIF 2023**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : *adopte, par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Budget Primitif 2023 tel qu'il a été présenté ;*

Article 2 : *charge le Président de son exécution. La balance générale du Budget Primitif 2022 est la suivante :*

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	4 662 916,00 €	4 662 916,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	14 736 914,00 €	14 736 914,00 €
TOTAL DU BUDGET	19 399 830,00 €	19 399 830,00 €

✓ **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION PARTENRIALE DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES**



Didier LEYRIS, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, ajoute que 1001 € serait plus en adéquation au vu du tableau des dispositifs spécifiques de communication en fonction de l'enveloppe allouée. Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat, répond favorablement à cette remarque et propose 1001 € au Comité Syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Fondation Partenariale de l'Université de LIMOGES pour une célébration des 50 ans de la Filière eau de Limoges qui aura lieu le Vendredi 23 septembre 2023 au Pavillon Buxerolles à Limoges, à hauteur de 1 001 €, qui sera versée sur présentation d'une facture établie par la Fondation,

Article 2: - Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023,

✓ **AVENANT N°8 A LA CONVENTION DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE VISEE LE 10 NOVEMBRE 2016**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés :

Article 1 : approuve le contenu de l'Avenant n°6 et ses annexes ;

Article 2 : autorise Monsieur le Président à signer l'Avenant n°6 et à faire respecter les droits et obligations des différentes parties.

✓ **Mandat spécial accordé à M. Jean DUCHAMBON pour une mission à SAKAL (Sénégal)**

Il rappelle à l'assemblée délibérante que le syndicat s'est engagé comme chef de file dans un projet de coopération décentralisée par délibération n°2021-04 en date du 25 février 2021, au travers du raccordement à l'eau potable de 4 villages de la commune du SAKAL au SENEGAL.

Les travaux étant achevés, le syndicat a été invité par la commune pour participer aux opérations de réception qui se dérouleront du 22 au 28 mai 2023.

Conformément à l'article L2123-18 du Code Général des collectivités territoriales, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le conseil syndical doit donner un mandat spécial à l'élu concerné. Les frais ainsi exposés peuvent être remboursés forfaitairement dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat. Les dépenses de transport effectuées dans l'accomplissement de ces missions sont remboursées selon les modalités fixées par délibération de l'organe délibérant. Les autres dépenses liées à l'exercice de ce mandat spécial peuvent être remboursées par la collectivité sur présentation d'un état des frais et après délibération du conseil.

Le Président propose de mandater M. Jean DUCHAMBON, vice-président en charge de la commission communication.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'accorder un mandat spécial à Monsieur Jean DUCHAMBON, vice-président en charge de la commission communication pour une mission à Sakal (Sénégal) du 22 au 28 mai 2023 ;

Article 2 : que les frais engagés pour cette mission seront remboursés à Monsieur Jean DUCHAMBON et prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif du syndicat.

19H24 : Départ de Jean-Marie MOREAU, délégué titulaire de la commune de Saint-Germain-les-Belles et de Yves GAVINET, délégué suppléant de la commune de de Saint-Germain-les-Belles

✓ **INFORMATIONS SUR LES DELEGATIONS D'ATTRIBUTION ET DE FONCTION**

– Délégations et attributions au Bureau

1 – Extension de la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois des agents de maîtrise

2 - Ressources Humaines : Mise en œuvre de travail à temps partiel

3 -Ressources Humaines : Convention d'adhésion à la mission de Médiation Préalable Obligatoire proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Vienne

4 - Demande de subvention pour le lancement de la révision des DUP sur les captages des communes de St Germain les Belles, Glanges et Oradour sur Glane



Jean-Jacques LAMANT, délégué titulaire de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, demande des précisions sur la gestion des points d'eau incendie (PEI), à savoir la pose et de l'entretien des bornes d'incendie défectueuses.

Maurice LEBOUTET répond que c'est la compétence de la commune, à savoir la police de sécurité du Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 4 avril 2023.